

L'autre enquête, ou l'art de faire attention dans le suivi probatoire

Daniel LAMBELET

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne
(HETSL, HES-SO)

Jenny ROS

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne
(HETSL, HES-SO)

Laure KLOETZER

Université de Neuchâtel,
Institut de psychologie
et éducation

« Nous sommes perdus, nous sommes perdus depuis longtemps déjà. Nous essayons vainement d'appliquer nos méthodes dans un monde de plus en plus chaotique. Nous avons besoin de criminels ordonnés pour que nos théories fonctionnent, mais nous ne trouvons que des douleurs sans raison et des malheurs sans fin. »
(De Santis, *Le cercle des douze*, Paris, Métailié, 2009, 266)

Foucault (2001) fait remonter la généalogie de l'enquête – entendue comme démarche de recherche de la vérité – à l'Antiquité grecque. Il illustre cette démarche à partir de l'exemple de la quête d'Œdipe qui reconstitue la vérité de son histoire à partir de bribes et de fragments épars. L'enquête instaurerait donc un « régime de véridiction » selon lequel la vérité sur ce qui s'est passé serait à découvrir, notamment en allant interroger les témoins ou en se livrant à un travail de déchiffrement d'indices disséminés ici ou là. Techniques qui seront reprises dans le champ judiciaire.

Précisément, dans le domaine de la justice pénale, enquêter revient à recueillir des faits en vue d'identifier l'auteur d'un délit ou d'un crime, d'établir sa culpabilité et de permettre qu'il soit traduit en justice (Cusson, Louis, 2020). C'est une démarche de recherche d'information mise en œuvre par des agents habilités, qui s'inscrit dans un cadre juridique particulier, qui obéit à des procédures définies et procède au moyen de diverses techniques d'investigation – examen méthodique de la scène de l'infraction, recueil des dépositions de la victime et des témoins, analyse des traces matérielles, exploitation des bases de données informatisées (Barlatier, 2017). Mais les formes de l'enquête dans le champ pénal ne se limitent pas à celles, très codifiées, de l'enquête judiciaire. Et ses usages s'étendent bien au-delà des pratiques de police scientifique. En tant que régime particulier de connaissance et comme mode d'accès à une intelligibilité des situations par collecte d'indices, rapprochement et mise en sens, elle se retrouve aussi dans l'activité des agents de probation qui assurent le suivi des justiciables après leur libération conditionnelle. Toutefois, le recours à l'enquête dans le cadre de l'intervention socio-judiciaire se fait sur un mode plutôt implicite. De surcroît elle procède d'enjeux spécifiques, d'un ensemble d'opérations et de « gestes » qu'il s'agit de mettre au jour. C'est l'objectif que nous poursuivrons dans cet article.

Pour cela, nous prendrons appui sur les données empiriques recueillies à l'occasion d'une recherche réalisée en 2018-2019 au sein de services de probation en Suisse portant sur la dynamique de sécurisation de leur action par les professionnels de l'intervention socio-judiciaire en milieu ouvert.

Avec la progressive institutionnalisation du champ de pratiques de la probation, celui-ci est aussi devenu un champ de recherche. Différents travaux ont ainsi été menés dans une perspective historique (Perrier, 2012; Vanstone, 2007), sociologique (Phelps, 2015; Larminat, 2014; Jamet, Milburn, 2014), criminologique (Trotter, 2018; Worrall, Mawby, 2010) ou de travail social (McNeill, 2009). Cet article s'inscrit dans le sillage de ces travaux, avec un angle d'approche visant à appréhender le suivi probatoire dans son accomplissement pratique. Après avoir succinctement rappelé le contexte de l'intervention socio-judiciaire en milieu ouvert et son évolution récente en Suisse, nous situerons le cadre théorique de notre étude articulé autour du « paradigme indiciaire » (Ginzburg, 1989) et de la théorie pragmatiste de l'enquête (Dewey, 1993). Puis, nous présenterons la méthodologie de l'enquête que nous avons réalisée. Suivra une partie consacrée à décrire quelques-uns des gestes pratiques de l'enquête mobilisés par les agents de probation dans le cours de leur activité, la mise en œuvre située de cette manière de se rapporter aux situations et d'accéder à une intelligibilité de ce qui s'y passe, ainsi que les limites et les empêchements auxquels elle se confronte. Finalement, l'article s'achèvera par une analyse de la place de l'enquête dans l'agir professionnel des agents et probation, du rôle qu'elle joue dans l'art de faire attention considéré comme une clinique de la vigilance et de la permanence de celle-ci malgré l'introduction d'un modèle d'action basé sur la gestion préventive du risque et le respect de protocoles de suivi contraignants.

L'assistance de probation en Suisse : un champ d'activité sous tension

Suivant les lignes directrices établies dans les Règles européennes relatives à la probation (Conseil de l'Europe, 2010, 18), on peut définir la probation comme l'accompagnement d'auteurs d'infraction condamnés à exécuter tout ou partie d'une sanction ou mesure en milieu ouvert. « Elle consiste en toute une série d'activités et d'interventions qui impliquent suivi, conseil et assistance dans le but de réintégrer l'auteur d'infraction dans la société et de contribuer à la sécurité collective ». La probation s'est construite à partir du XIX^e siècle sur les bases d'un modèle caritatif avec les sociétés de patronage, puis réhabilitatif. Ce dernier repose sur l'idée d'une (ré)insertion sociale possible des personnes condamnées, favorisée par l'intervention correctionnelle mise en œuvre dans le cadre du dispositif pénal.

Les missions des services de probation peuvent être réparties selon trois grands axes d'intervention : l'accompagnement social vers l'insertion

ou la réinsertion, le contrôle du respect des obligations imposées par la justice et la prévention du risque de récidive, en amenant notamment l'auteur d'infraction à mieux comprendre les circonstances qui l'ont conduit au passage à l'acte, de manière à en éviter la réitération. À noter encore, concernant les conditions d'exercice de la mission des services de probation en Suisse, que leur organisation dépend des cantons et peut donc sensiblement varier.

On a assisté ces trente dernières années à une inflexion des politiques pénale et pénitentiaire qui tendent à reléguer au second plan l'idéal réhabilitatif dans le traitement de la délinquance (Slingeneyer, 2007). Face à la demande sociale de sécurité, les pouvoirs publics ont été amenés à revoir les orientations de la prise en charge des personnes sous main de justice en faisant de la prévention du risque un axe prioritaire. Ainsi les lignes directrices récemment émises par les responsables cantonaux des départements de justice et police (CCDJP, 2014) lui attribuent une place centrale. Il y est notamment indiqué que « Le travail avec le délinquant doit pendant toute la durée de l'exécution systématiquement être orienté vers le risque de récidive... » (CCDJP, 2014, 6). Ce qui implique une évaluation du risque et des besoins en termes de suivi qui puisse servir de base pour « établir une planification de l'intervention » (CCDJP, 2014, 14) à laquelle les différents professionnels impliqués seront soumis.

L'introduction d'un modèle d'action qui fait reposer la sécurité exclusivement sur la mesure et la gestion préventive du risque ne représente pas un aménagement à la marge, mais une évolution en profondeur. Il recèle en creux une dévalorisation de la culture artisanale de l'évaluation qui prévalait jusque-là. Là où les agents de probation privilégiaient une appréciation inscrite dans l'interaction de suivi, il s'agit maintenant de passer à une objectivation du risque adossée à des instruments de mesure conçus à partir d'une série de facteurs dont l'importance a été mise au jour à travers les résultats de recherches criminologiques. Ceci revient à substituer au jugement des professionnels, soupçonné d'être peu systématique et parfois empreint de naïveté ou d'inattention, un dispositif d'évaluation et de gestion du risque de récidive qui se veut neutre et moins faillible, mais qui surtout fournit un argument objectif pour justifier une prise de position du service, dans un contexte où une erreur d'appréciation mène fréquemment à la recherche de responsabilités.

La diffusion de tels instruments remonte à une trentaine d'années environ dans les pays anglo-saxons. En Suisse, leur utilisation est plus récente, à travers notamment le concept ROS, (*Risikoorientierter Sanktionenvollzug*) appliqué dans la plupart des cantons

germanophones, ou le processus Plesor (Processus latin d'exécution des sanctions orienté vers le risque), progressivement mis en œuvre dans les cantons latins. Ils conjuguent un ensemble de valeurs (idéal de maîtrise, prévisibilité, calcul), de représentations (définition factorielle du risque, conception gestionnaire de l'intervention) et de règles d'action (programmation du suivi par le biais de procédures) qui ont une vocation de mise en ordre des pratiques.

Paradigme indiciaire et théorie pragmatiste de l'enquête

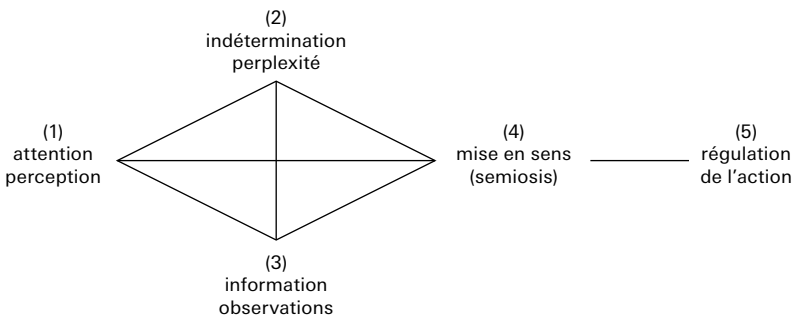
Comme Ginzburg (1989) l'a mis en évidence, la démarche indiciaire en tant que dynamique de connaissance se base sur le repérage de signes relativement indéterminés et leur déchiffrement. Dès la fin du XIX^e siècle, elle est mise en œuvre dans des domaines d'activité aussi différents que la clinique médicale, l'enquête judiciaire ou encore la philologie. À chaque fois, elle procède d'un travail de mise en sens qui, à partir d'une attention portée à des « traces même infinitésimales » (des symptômes, des indices, des détails), permet de « saisir une réalité plus profonde, impossible à atteindre autrement » (Ginzburg, 1989, 147). Pour Ginzburg, les prémisses de cette pratique sémiotique seraient même beaucoup plus anciennes. Selon lui, elles sont à chercher dans l'activité ancestrale du chasseur qui reconstituait « les formes et les mouvements de proies invisibles à partir des empreintes inscrites dans la boue, des branches cassées, des boulettes de déjection, des touffes de poils, des plumes enchevêtrées et des odeurs stagnantes » (Ginzburg, 1989, 148). Déjà là, il s'agissait d'identifier des signes comme possibles indices dont la portée signifiante était à rechercher en s'appuyant notamment – faute d'une grammaire qui associerait une signification univoque à chaque indice – sur l'expérience accumulée. Les opérations ou les gestes impliqués dans la démarche étaient les mêmes : un état attentionnel particulier, la sélection de certains indices, la collecte d'informations complémentaires, leur mise en lien ou encore l'élaboration d'une construction conjecturale plausible. L'indice est ici mis en lien avec une base de connaissances accumulées et avec la production de sens, un indice nouveau étant susceptible de transformer la lecture antérieure d'une situation.

Parmi les déclinaisons plus ou moins élaborées du paradigme indiciaire, la perspective pragmatiste fait partie de celles qui ont cherché à élever l'intelligence des indices au statut d'une nouvelle logique, entendue comme un ensemble de principes régissant le processus d'exploration et de construction de connaissances (Fabre, 2016).

Depuis quelques années déjà, la théorie pragmatiste de l'enquête de Dewey fait notamment l'objet d'un intérêt renouvelé. Et cela aussi bien en sociologie (Karsenti, Quéré, 2005), en sciences de l'éducation (Thiévenaz, 2019) et jusque dans la recherche en travail social (Mezzena *et al.*, 2013).

Pour Dewey, l'enquête ne correspond pas à une méthode, c'est plutôt un processus réflexif, une démarche d'exploration, d'élucidation et de construction d'une compréhension qui s'inscrit dans le déroulement situé de l'activité du sujet. Ce processus de connaissance ordinaire qui intègre des dimensions perceptives, intuitives, réflexives ou encore expérientielles, s'enclenche lorsque quelque chose surgit dans l'expérience du sujet qui vient la troubler – parce que ce quelque chose le laisse perplexe, induit chez lui un sentiment d'étrangeté ou d'incompréhension. Il vise à permettre d'accéder à une certaine intelligibilité des situations dans lesquelles le sujet se trouve impliqué, la « transformation de situations perturbées et troublées en situations mieux établies et plus significatives » (Dewey, 2014, 311). Autrement dit, il s'agit de tracer un chemin de la perception sensible et raisonnée de certains signes qui sont la source d'un état d'indétermination dans lequel il est difficile d'agir, vers une compréhension de ce qui est à l'œuvre dans la situation, en passant par un travail d'exploration, de connexion d'éléments d'information épars et de mise en sens informé par un fonds d'expérience. Tout cela pour permettre au sujet de mieux appréhender ce qui est en train de se passer, d'en apprécier les implications, de se positionner et de déterminer ce qu'il convient de faire. Cette pratique de connaissance située s'organise, selon Dewey (1993), suivant un processus structuré que nous avons schématisé dans la Figure 1 :

Figure 1. Processus d'enquête



(1) L'enquête débute lorsque le sujet porte son attention sur une situation trouble qui ne se laisse pas appréhender par le recours aux connaissances disponibles, (2) elle conduit tout d'abord à établir ce

qui est source d'embarras ou de perplexité, ce qui est constitutif d'une certaine indétermination; comme l'écrit Dewey (2004, 101), « on institue le problème, le localise, le définit et l'énonce », (3) puis elle se poursuit en compilant des éléments d'information ou d'observation susceptibles de clarifier la situation, (4) et en appréciant leur degré de pertinence (mise en sens), (5) pour retenir un « jugement pratique » (Dewey, 2004, 232) qui permette au sujet de requalifier la situation, de se positionner, d'ajuster et réguler son action. À l'instar de Thiévenaz (2019), nous ne comprenons pas ce processus de l'enquête comme une succession linéaire d'étapes, mais plutôt comme un mouvement d'exploration et d'élaboration inscrit dans une dynamique faite de l'alternance de moments qui se différencient entre autres par les gestes pratiques qu'ils mobilisent. De même, si Deledalle qualifie l'enquête de « parenthèse intellectuelle » dans la lecture philosophique qu'il en donne en introduction à l'ouvrage de Dewey (1993), nous la concevons pour notre part davantage comme un processus continu qui trame l'expérience du sujet, tantôt de façon souterraine (à la manière d'une veille), tantôt avec une plus grande intensité.

En prenant appui sur ce modèle d'analyse fourni par la théorie de l'enquête, nous allons maintenant examiner en quoi il ouvre la possibilité de regarder autrement l'activité des agents de probation et décrire comment ceux-ci, dans le cours d'un suivi, attribuent une valeur de signe à certains aspects de la situation pour parvenir à comprendre ce qui est en train de se passer et orienter leur action.

Méthodologie

La constitution du corpus de données a été réalisée entre juin 2018 et février 2019 dans trois services de probation de Suisse latine qui ont des modes d'organisation sensiblement différents: les équipes comprennent entre sept et dix agents de probation, avec une légère majorité de femmes. Un des services, qui a également pour mission d'intervenir dans un service social pénitentiaire, est constitué uniquement d'agents de probation ayant des profils de travailleurs sociaux (diplôme en travail social ou en sociologie). Dans les autres services, les postes sont répartis entre des travailleurs sociaux et des criminologues.

Dans une perspective d'analyse de l'activité (Kloetzer *et al.*, 2015), nous avons mobilisé plusieurs méthodes de recueil d'information :

- Des journées d'immersion (n = 14) : des observations rapprochées nous ont permis de suivre des professionnel·le·s volontaires dans l'accomplissement de leur activité au quotidien (entretiens de

suivi en tête à tête avec les probationnaires ou avec des détenus, colloques d'équipe, réunions de réseaux hors du service, échanges informels lors de pauses ou de déplacements). Ces observations ont été consignées dans des journaux de recherche, selon une approche ethnographique.

- Des lectures avec prises de notes de dossiers de probationnaires (n=4) : ces dossiers comprennent un journal de suivi écrit par les agents de probation, des expertises psychiatriques le cas échéant, un volet pénal (jugement, casier judiciaire, ordonnance pénale, plainte), un volet administratif (des baux à loyer, contrats, assurances, etc.) et selon les services, une grille d'évaluation des risques. Nos notes de lecture ont également été consignées dans des journaux de recherche.
- Des séances d'analyses collectives de situations complexes rencontrées par les professionnels (n=6). Dans chaque service, deux vignettes inspirées de situations réelles observées et comportant un dilemme professionnel ont été présentées à l'équipe, qui a été invitée à les discuter. Ces séances ont été enregistrées et transcrites.
- Des entretiens d'analyse de l'activité, inspirés de la méthode des instructions au sosie (n=9, durée de 45 à 90 minutes) dans lesquels nous avons invité les professionnels à décrire de manière approfondie des suivis de cas en imaginant qu'ils devaient nous transmettre ces suivis (Oddone *et al.*, 2015). Ces entretiens ont été intégralement enregistrés et retranscrits.

La diversité des données récoltées vise à documenter différentes facettes de l'activité d'enquête que réalisent les agents de probation : l'activité telle qu'elle se réalise dans les interactions quotidiennes, telle qu'elle s'incarne dans les écrits professionnels, telle qu'elle est commentée, explicitée et débattue par les acteurs dans des situations naturelles (réunions d'équipes) ou artificielles (réunions d'analyses collectives de situations complexes avec les chercheurs).

Le présent article s'appuie sur les données ethnographiques collectées lors des journées d'immersion et des lectures de dossiers et sur nos retranscriptions de rencontres et entretiens. Nos notes et retranscriptions ont été passées en revue de manière systématique afin de repérer les situations d'enquête et leurs dimensions. Ces dernières ont été analysées en gardant à l'esprit les opérations et gestes décrits par la démarche indiciare de Ginzburg (1989), c'est-à-dire en identifiant :

- Des activités dans lesquelles un état attentionnel particulier anime l'agent de probation (un élément du suivi du probationnaire semble le surprendre, le questionner, l'inquiéter), ou des situations dans lesquelles l'agent de probation essaie de qualifier en quoi un élément du suivi pose problème.

- Des activités dans lesquelles l'agent de probation sélectionne des indices et collecte des informations en lien avec le suivi d'un probationnaire.
- Des activités dans lesquelles l'agent de probation met en lien les différents indices et informations collectées et construit une compréhension de la situation.

Cette analyse des extraits sélectionnés nous a permis d'identifier quatre situations d'enquête dans le suivi probatoire : l'enquête sur papier, basée sur la lecture du dossier du probationnaire ; l'enquête ordinaire, menée dans les plis de l'interaction de suivi ; l'enquête conduite en situation dégradée ; l'enquête empêchée. Ce choix est motivé par le caractère central de la notion de situation chez Dewey, pour qui « nous n'expérimentons ni ne formons jamais de jugement à propos d'objets et d'événements isolés, mais seulement en connexion avec un tout contextuel. Ce dernier est ce qu'on appelle une "situation" » (Dewey, 1967, 128). Bien évidemment, ces situations ne sont pas exclusives : par exemple, l'enquête sur dossier prépare et influence la rencontre de suivi, qui l'habite donc dès ce moment de lecture ; mais cette dernière peut également amener à une relecture du dossier. De même, l'enquête ordinaire peut basculer en enquête en mode dégradé, ou en enquête empêchée.

Il ne s'agit donc pas d'appliquer le modèle de l'enquête (*pattern of enquiry*) – comme processus de questionnement et de construction d'une appréciation située en vue de l'action – au domaine de la probation, mais de le convoquer pour mettre au travail les matériaux recueillis lors de notre recherche sur le suivi probatoire. Cela revient à conférer à ce modèle un rôle organisateur pour l'interprétation des données, tout en nous laissant la latitude d'en réinterroger certains aspects suivant ce que nos observations nous donnent à voir.

Dans ce qui suit, nous nous proposons d'examiner la place que prend cette démarche d'enquête dans la pratique des agents de probation dans différentes situations professionnelles. Quel mode de présence (posture) engage-t-elle ? Par quels gestes procède-t-elle (par exemple, se laisser surprendre, porter attention, compiler, assembler, scénariser) ? En quoi et comment permet-elle d'accéder à une intelligence de la situation qui en renouvelle le « cadrage » (Goffman, 1991) et amène des indications par rapport à ce qu'il convient de faire ? Comme le processus d'enquête est intégré à l'action, qu'il n'a ni début, ni fin aisément repérables, sa mise en évidence ne va pas de soi. Pour notre part, nous avons procédé en identifiant parmi nos notes de recherche des séquences d'activité dans lesquelles des marqueurs (par exemple, manifestation d'étonnement ou expression d'une difficulté rencontrée) apparaissent, qui peuvent être tenues comme des indicateurs d'un travail d'enquête réalisé ou contrarié.

Nous présentons maintenant ces quatre situations d'enquête, en les illustrant à l'aide d'extraits commentés. Plusieurs éléments (lieux, âge, genre et noms) ont été modifiés afin de respecter l'anonymat des personnes.

L'enquête dans tous ses états

Dans le contexte de l'intervention socio-judiciaire en milieu ouvert, le processus d'enquête représente pour les agents de probation une manière de se rapporter aux situations de suivi des justiciables, de prendre en compte ce qui survient en cherchant à lui donner sens. Comme on vient de le voir, l'enquête procède par une attention particulière, une appréhension globale de la situation en même temps qu'une attention portée aux détails, par le repérage d'indices qui font douter, qui remettent en question les cadres de pensée et d'action permettant de se situer et d'agir et qui appellent un travail de resignification.

Quelque chose qui paraît curieux, incohérent, se signale à l'attention des professionnels par son caractère déroutant, par le dérangement même minime qu'il introduit dans le cours du suivi, par une certaine discordance. L'enquête consiste alors pour eux à s'en saisir dès lors qu'ils estiment que cela peut avoir une consistance suffisante pour tenir lieu d'indice, puis à circonscrire ce que ce quelque chose interroge, à recueillir des informations, à les mettre en lien pour parvenir à élaborer une représentation signifiante qui dessine les lignes de force de la poursuite de leur action. Cette dynamique située d'exploration et de mise en sens qui se déploie au fil du suivi n'est pas sans lien avec l'activité de diagnostic envisagée comme une « activité de compréhension d'une situation, pertinente à une décision d'action » (Hoc, Amalberti, 1994, 179).

L'enquête préliminaire sur papier

Cette enquête se produit lors de la lecture du dossier du probationnaire. Si l'on suit le déroulement séquentiel du traitement d'un mandat d'assistance de probation, celui-ci commence par une phase de prise de connaissance et d'analyse du dossier de la personne sous main de justice. C'est une opération minutieuse de lecture et de décodage de ce qui est consigné dans différents documents (enregistrements de décisions de justice, résultats d'expertise psychiatrique, rapport de conduite de l'établissement de détention, etc.), dans des strates de discours juxtaposées qui recèlent des extraits

de parole rapportée, des références à des dispositions légales, à des classifications nosographiques, des comptes rendus mêlant les registres de la restitution factuelle et de l'argumentation. Ce qui frappe, c'est la masse d'informations (en nombre de pages), ainsi que l'hétérogénéité des documents rassemblés.

Ainsi un agent de probation explique à un des membres de l'équipe de recherche, dans le cadre d'un entretien d'analyse de l'activité, comment se passe la prise de connaissance d'un dossier qui pose problème :

[...] pour vous qui allez reprendre le dossier, le premier problème c'est qu'il fait 189 pages, et comme les protagonistes ont fait recours, même si la décision initiale a été confirmée, il y a encore 86 pages de lecture de plus! C'est une sorte de roman policier. (Entretien d'analyse de l'activité avec T.U., agent de probation)

En suivant Peirce explorant le raisonnement (Peirce, 2002, 429) : « Nous nous trouvons en présence d'une masse de faits. Nous les parcourons. Nous les examinons. Ils nous donnent l'impression d'un embrouillamini confus, d'une jungle impénétrable ». Comment les agents de probation abordent-ils cette jungle impénétrable, et quelle démarche d'enquête privilégient-ils à ce stade ?

En suivant les professionnels dans l'accomplissement de leur activité au quotidien, nous avons compris que ce travail de lecture, d'annotation, de traduction d'un lexique issu d'un champ d'action professionnel spécifique à un autre, ainsi que les raisonnements élaborés à partir de là, sont des gestes pratiques constitutifs de la mise en route d'un processus d'enquête, d'emblée orientés vers la question de l'action, c'est-à-dire du suivi du probationnaire. La lecture du dossier est du coup mise en relation en amont avec l'anticipation de ce suivi, et en aval de la première rencontre, avec les observations découlant de cette dernière.

Dans l'extrait suivant, issu d'un entretien d'analyse de l'activité, un agent de probation parle ainsi de sa rencontre avec un ex-détenu et du décalage entre les éléments de description figurant dans son dossier et l'impression ressentie lors de leur première rencontre :

Ce que j'ai relevé, moi, c'est que la détention ne s'est pas si bien passée que cela. Monsieur C. a eu plusieurs sanctions disciplinaires – bon alors pour des bêtises, pour avoir fumé dans des endroits communs où c'est interdit en prison. Mais il a aussi, à plusieurs reprises, été attrapé en possession de téléphones portables

alors que ça n'est pas autorisé. Et puis en prison, il va débiter une thérapie, qui n'était pas du tout demandée par le jugement, mais il va y mettre un terme notamment parce qu'il estime que tous les six mois, les thérapeutes du service psychiatrique changeaient, ce qui lui faisait redire les mêmes choses [sourire], ce qui l'a lassé. Premier examen de libération conditionnelle: refus, parce qu'il s'est pas bien comporté en détention, puis le projet de sortie n'était pas suffisamment étayé. Et puis au deuxième examen, les choses se sont mieux passées pour Monsieur C., et il a bénéficié de la libération conditionnelle et il est sorti... sans autre, avec 400 francs, le jour même du prononcé du jugement du JAP [juge de l'application des peines]. Puis nous, donc on a récupéré ce dossier à ce moment-là. [...] Alors... quand j'ai pris connaissance de ce dossier... moi je pensais avoir affaire à un gros dur, un vrai de vrai, je me suis dit «Ah pour une fois quelqu'un qui n'a pas de problèmes psy ou d'addiction, etc.». Et puis j'ai été assez surpris de la personne que j'ai rencontrée dans mon bureau. Qui était – et est toujours – parfaitement calme. Une personne avec qui on peut vraiment dialoguer, qui aime discuter, qui me semble-t-il, s'ouvre facilement sur toute une série de... enfin, sur tous les sujets qu'on souhaite aborder. C'est une personne que moi, je qualifierais d'intelligente qui a une faculté de réfléchir, d'introspection. Donc moi, je n'ai pas été confronté à une impulsivité – étant précisé qu'ils indiquent bien que c'est une impulsivité qui est problématique sous stress. Alors généralement... enfin, ils peuvent être stressés, mais j'essaye de ne pas engendrer de stress chez mon interlocuteur. Donc moi, je n'ai pas été confronté... je n'ai pas pu vérifier par moi-même ce qui a été mis en évidence par l'expertise. (Entretien d'analyse de l'activité avec T.U., agent de probation)

L'extraction d'informations déposées dans les matériaux polyphoniques du dossier vise à saisir quelque chose du parcours du sujet, de ses agissements pour opérer un premier cadrage permettant au professionnel de situer à quel type de situation de suivi il a affaire, à quoi il peut s'attendre et quel positionnement lui paraît le mieux adapté pour le démarrage du suivi.

La construction du sens s'organise autour d'éléments qui sont également des dimensions abordées lors de l'interaction de suivi: la vie

professionnelle, sentimentale, le rythme de vie et le réseau social du probationnaire. Voici par exemple le résumé, fait par un agent de probation à l'attention du chercheur, d'une situation à la lecture du dossier, qui mêle ces éléments et des premières considérations psychologiques :

Il a retrouvé un travail. Sa copine a rompu et est en couple avec quelqu'un d'autre. Il a toujours besoin d'un problème sur lequel s'accrocher. Il veut toujours tout contrôler.

Nous pouvons le comparer avec la trace d'une interaction de suivi avec cette personne quatre mois plus tard notée par le même agent :

Va assez bien. Situation professionnelle positive, même si aimerait trouver un travail ailleurs. Situation sentimentale avec son ex. est en suspens. Mais il a dit avoir besoin d'une femme. Son rythme journalier est hallucinant : il comble son angoisse par beaucoup d'activités. Réseau social : en reconstruction, a commencé des cours de Capoeira et à sortir avec des amis. (Extrait d'un journal de suivi)

La construction du sens, orientée vers la question de l'action de l'agent avec le probationnaire lors du suivi pour optimiser ce dernier, passe par la mise en lien de pièces du dossier saisies comme les parties inter-reliées d'un tout à reconstituer. Elle suppose aussi l'instauration d'une forme de dialogue à distance avec d'autres professionnels, ainsi que des opérations de déplacement et de traduction entre des univers socio-professionnel et discursif hétérogènes. En effet, la voix du juge ou celle du psychiatre sont très présentes dans ce travail de lecture.

Enfin, ce travail d'enquête n'est pas seulement une entreprise solitaire. En effet, la compréhension élaborée par l'agent de probation en charge du suivi va être présentée et faire l'objet d'une discussion lors du colloque de secteur. Ceci l'oblige, d'une part, à passer d'une énonciation décontextualisée, sans histoire, dans laquelle ont été gommées toutes les scories d'une appréhension sensible, à une mise en intrigue narrative orientée par sa valeur d'usage dans le cadre du suivi ; et d'autre part, à mettre cette conjecture en débat au sein du collectif professionnel. Ainsi que le mentionne Dewey (2004), la validité du jugement pratique résultant de l'enquête ne s'apprécie pas uniquement du fait qu'il est partagé, mais de sa mise à l'épreuve au travers d'un échange approfondi qui mobilise les expériences des uns et des autres. Zask (2004) parle à ce propos d'inter-objectivation.

L'enquête dans les plis de l'interaction de suivi

Dans le cadre du suivi en milieu ouvert, les entretiens réguliers en face-à-face avec le probationnaire sont considérés par les professionnels comme un moment clé de leur intervention (Milburn, Jamet, 2014). La relation d'accompagnement est également un lieu d'accomplissement du travail d'enquête. Nous observons que l'attention portée aux interactions communicationnelles devient alors prépondérante, à la fois dans ce qui est dit, mais aussi dans ce qui n'est pas dit, et dans la façon dont c'est dit ou non dit, c'est-à-dire dans les plis de l'interaction. Une émotion perceptible, une forme d'énonciation (ce qui est dit, comment c'est formulé, les réticences à dire, le dire sans dire), une action ou un comportement rapporté, un motif invoqué pour se justifier, un changement discret intervenu dans la présentation de soi du probationnaire ou dans ses milieux de vie (par exemple dans ses relations avec ses proches), l'absence ou l'excès d'une conduite, etc. sont pris comme des manifestations de quelque chose qui pourrait avoir une portée signifiante pour l'orientation du suivi.

L'extrait suivant est issu de notes prises lors d'un entretien entre un agent de probation et un probationnaire, Monsieur S., âgé de 71 ans. Ce dernier a été condamné à une peine privative de liberté de 36 mois pour actes sexuels sur une personne incapable de discernement. L'exécution de cette peine a été suspendue au profit d'un sursis avec un délai d'épreuve de 4 ans, assorti de l'obligation de poursuivre un traitement psychothérapeutique et de se présenter au suivi probatoire. Lorsqu'il arrive au service de probation, Monsieur S. est essoufflé et semble éprouver des difficultés à s'exprimer. L'agent de probation commente le comportement de Monsieur S. et propose une interprétation de la situation. Voici nos notes de ce moment :

En début d'après-midi la réception informe l'agent de probation que Monsieur S. est arrivé. S. entre dans le bureau essoufflé et peine à se reprendre. L'agent de probation lui laisse du temps et lui demande ce qui se passe. L'intéressé invoque les différences de température... Après être revenu sur la dernière rencontre qui s'est déroulée au domicile de S. mais en l'absence de son épouse, l'agent de probation prend des nouvelles du suivi psychiatrique. Monsieur S. lui répond que les choses avancent lentement, ce qui est parfois difficile à vivre pour lui. Puis l'agent de probation l'amène à parler des contacts qu'il a au sein de sa famille et plus

largement. Selon S. ces contacts sont limités et, de plus, il affirme qu'il ne sort jamais seul. L'agent de probation lui fait alors remarquer que la règle qui lui est fixée par la justice ne va pas aussi loin et qu'elle exige seulement qu'il ne se trouve pas seul en présence d'un enfant de moins de 16 ans [...].

À l'issue de l'entretien, l'agent de probation me fait part de sa surprise par rapport au léger malaise de S. à son entrée dans la pièce. Il se demande si ce n'était pas une manière de lui signifier le caractère contraignant de ces entretiens de suivi pour lui. Il établit un parallèle avec l'absence de Madame S. lors de sa récente visite à leur domicile qui était à ses yeux déjà l'expression d'une réprobation par rapport à ce qui est imposé à son mari. Selon lui, dans cette situation l'essentiel du mandat consiste dans la vérification du respect de la règle de conduite et le travail sur le délit. Et en même temps, il m'avoue disposer de peu de moyens concrets pour s'assurer que le cadre posé est bien tenu. En passant, il me fait remarquer que S. utilise régulièrement des formulations impersonnelles, alors qu'il parle de lui, comme : « Celui qui se retrouve dans cette situation, ça doit pas être facile... ». Ce détail apparemment insignifiant nous avait échappé. De son côté, cette façon de (se) dire lui apporte une indication de là où la personne se trouve dans la mise au travail de son rapport au délit commis. (Extrait du journal d'observation)

La sensibilité du professionnel aux réalisations langagières qui sont autant de portes d'entrée vers des mouvements psychologiques prend ici la forme de l'attention de l'agent à un essoufflement (de M. S.), une absence (celle de M^{me} S.), des formulations impersonnelles. La démarche d'enquête procède donc ici d'un double mouvement de découpage et de reconstruction : il s'agit d'isoler des signaux qui ont la consistance d'indices, par exemple, dans l'extrait ci-dessus, une tournure de phrase dans le flux des échanges ; et de les recouper (de les mettre en lien avec d'autres signaux), par exemple, dans l'extrait ci-dessous, des difficultés à se réinsérer professionnellement. À propos de M. S., l'agent de probation qui le suit commente ainsi :

[...] il fallait qu'il se remette et que c'est aussi pour ça qu'il n'arrivait pas à suivre une activité professionnelle. Maintenant, si ça devait durer, ce serait aussi

peut-être une indication. Soit qu'il y a un réel problème de santé – santé psychique – ou alors qu'il ne cherche pas à s'insérer dans le système normal, donc à avoir une activité professionnelle ou bien à suivre une mesure d'insertion sociale. Parce que si on obtient ça, on va l'inscrire en RI Pro ou dans une mesure d'insertion sociale, et si là, il... ça joue pas parce qu'il y a des manquements, parce qu'il n'est pas présent, là ce serait aussi l'indice pour moi que les journées de Monsieur K. sont consacrées à autre chose que ce qu'il nous dit. (Extrait d'un entretien d'analyse de l'activité avec un agent de probation)

Comme le relève Ansermet (2004, 103) ce double mouvement implique une appréhension de la situation qui, « loin de tout enregistrer », se saisit d'un « point décisif ». Ce qui suppose un lien incarné, une « logique du particulier qui va à l'encontre des universaux régis par les tableaux cliniques », ainsi qu'une capacité à extraire et rapprocher un ensemble diffracté d'éléments, à assembler des connaissances partielles compliées chemin faisant, en vue de déboucher sur une compréhension vraisemblable qui permette de se repérer. Cette capacité est étroitement liée à la dynamique temporelle de l'accompagnement, à la dimension de la durée, qui va révéler des micro-variations. Elle est aussi dépendante du fonds d'expériences accumulées par l'agent de probation au fil de son parcours ou mises en partage lors des moments d'échange au sein de l'équipe. Parallèlement à la vigilance qu'il manifeste envers ces éléments, l'agent de probation est ainsi attentif à ses propres émotions (inquiétude, surprise, énervement, impuissance) qui jouent un rôle dans ce processus d'attention à des signaux faibles de la situation.

L'enquête en situation dégradée

Dans la plupart des situations, la dynamique du suivi alterne entre des états où les professionnels peuvent se repérer, où ils disposent d'une certaine prise sur ce qui se passe, et des moments où les événements prennent un tour inattendu, où il est difficile pour eux d'entrevoir comment les choses pourraient évoluer. Les agents de probation mettent alors sur pied des stratégies de suivi (comme un suivi en double) qui peuvent être prises en défaut ou retournées contre eux.

L'extrait suivant, dans lequel un agent de probation parle d'un probationnaire pour lequel il réalisait un suivi en collaboration avec une de ses collègues, en témoigne :

Alors ce monsieur, je le suis depuis que je suis là, donc ça fait bientôt quatre ans. Il est âgé de 49 ans et a été condamné pour lésions corporelles graves et des infractions sur les stupéfiants à deux ans de prison avec une mesure qui est l'article 59^[1]. [...] Quand on nous a transféré le dossier, on nous a dit: attention ce monsieur, il y a un risque quand même. Parce que c'est vrai qu'il y en a beaucoup, ce qu'ils disent dans l'expertise: troubles de la personnalité avec des traits paranoïaques, émotionnellement labile, impulsif. C'est un bon cocktail quand il est pas content. Donc on l'a pris à deux, avec ma collègue on lui a dit que «chez nous» le cadre, c'est comme ça et on l'a laissé venir. Et là direct, il a vu qu'on était deux, il a dit: «Ah je suis quelqu'un de dangereux» et il a commencé à jouer avec ça.

[...] Quand on a vu que rien ne fonctionnait, on a stoppé le suivi à deux. Alors moi j'étais pas tranquille au début, je me suis dit si j'arrive pas à créer un lien avec lui ça va être compliqué. J'y ai réussi un peu en parlant de ce qu'il aimait faire, en cherchant à apporter des activités, plutôt que de revenir tout le temps sur les règles de conduite. Parce que ce monsieur il avait des contrôles d'abstinence, l'obligation d'un suivi psychothérapeutique, d'un logement stable... Honnêtement, c'était blindé au niveau sécurité. [...] Au début c'était: «J'ai besoin d'aide...» alors on lui a proposé un accompagnement au niveau de ses affaires administratives, mais il a pensé qu'on le prenait pour un idiot. On a regardé pour qu'il puisse aller dans une Unité psychiatrique ambulatoire, où il y avait un thérapeute, mais aussi quelqu'un qui était d'accord de l'aider pour des recherches de logement... mais ça a duré trois mois et il a tout envoyé bouler. [...] On lui a trouvé une ou deux fois un appartement, et ça a pété direct avec la régie. Donc là il est toujours dans un hôtel.

[...] Depuis quelque temps, ça fait maintenant quatre mois, ça va chez le psy, chez le logeur et c'est ici qu'il pète les plombs. Honnêtement, la dernière fois, il s'emporte facilement, il utilise des mots crus, mais quand d'un coup il a posé les pieds sur la table et paf s'est mis

1 Cette mesure de traitement institutionnel est ordonnée lorsque l'auteur a commis un crime ou un délit en lien avec sa pathologie

et lorsqu'il est « à prévoir que la mesure le détournera de nouvelles infractions en relation avec ce trouble » (art. 59 CPS).

à taper fort, j'avais la main sur l'alarme. [...] J'ai dit à mon chef, j'en peux plus, il m'a fatigué, usé. J'ai beau y réfléchir, je ne vois plus. (Entretien d'analyse de l'activité avec N.C., agent de probation)

Dans cet exemple, l'affect (peur) introduit un trouble dans le continuum d'expérience du suivi. Il fonctionne comme un signal que quelque chose se passe dans le cours de la situation et amène l'agent de probation à chercher à mettre du sens sur cette épreuve. Car, pour Dewey, le ressenti n'est pas tenu pour irrationnel, ni opposé à l'effort d'intelligibilité. Le ressenti et le raisonnement pratique sont envisagés de manière concomitante dans la transaction entre le sujet et la situation. Mais là, si le sentiment d'intranquillité et de perte de maîtrise suscité par ce nouveau dé-rangement dans le déroulement du suivi est bien perçu comme un indice qui ouvre à l'enquête, la démarche réflexive entreprise par l'agent de probation ne lui permet pas de relier cet affect à une représentation signifiante. Renvoyé à son impuissance, il est alors amené à se tourner vers le responsable de secteur.

Cet inconfort d'un professionnel face à une situation qui le met en présence d'une personne avec d'importants troubles psychiques n'est pas exceptionnel. Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises dans le cadre de notre recherche. Il confronte régulièrement les agents de probation aux limites de leur intelligence éclairante. Malgré les efforts déployés pour tenter de comprendre ce qui se joue et ajuster leur manière de se positionner et d'agir, ils n'y parviennent pas et se trouvent du même coup constamment sur la brèche.

L'enquête empêchée

L'enquête comme manière de problématiser une situation où l'on ne sait pas très bien ce qui est en train de se passer suppose une démarche réflexive à visée de clarification : il s'agit de produire de l'intelligibilité pour déterminer comment agir au mieux. Ce processus s'inscrit dans la durée et suppose la suspension provisoire de la décision pour « examiner la portée de l'événement » et se faire une idée. Ce qui comporte une part d'incertitude puisqu'« on ne peut pas être sûr à l'avance de ce qu'on y trouvera » (Dewey, 2011). Or, dans le contexte rappelé plus haut où l'impératif de maîtrise l'emporte sur tout, un cadre prescriptif serré impose aux agents de probation d'appliquer des règles d'action contraignantes. Ainsi, l'irruption d'un événement en décalage par rapport au déroulement attendu est d'emblée perçue comme une menace, comme l'amorce d'une possible dérive incidentielle et appelle une réaction rapide qui conduise à la réduction de cet écart.

L'extrait suivant est issu du journal de recherche et concerne le cas de Monsieur T. Condamné pour actes sexuels avec des enfants, il bénéficie d'une suspension de l'exécution d'une partie avec un délai d'épreuve conditionné à la poursuite d'un traitement psychiatrique ambulatoire et à une assistance de probation. Les professionnels du service de probation concerné se disent inquiets quant aux risques de récidive au point d'opter pour un suivi conjoint :

Condamné pour actes sexuels avec des enfants – en l'occurrence sa petite fille – à une peine privative de liberté de 3 ans, Monsieur T. bénéficie d'une suspension de l'exécution d'une partie de celle-ci (18 mois) avec un délai d'épreuve de 5 ans. Sursis conditionné à la poursuite d'un traitement psychiatrique ambulatoire et à une assistance de probation. L'ordonnance de l'autorité judiciaire transmise en même temps que le mandat confié au service de probation souligne l'inquiétude de tous les intervenants par rapport à cette remise en liberté: peine à accepter le diagnostic de pédophilie, peu d'évolution constatée lors du suivi thérapeutique, risque de récidive si T. venait à se retrouver seul avec sa petite fille. Comme nous le confie le responsable de secteur: «C'est une situation qui suscite des inquiétudes de tous les côtés: de la part de l'Office d'exécution des sanctions pénales chargé de la mise en œuvre de la décision prononcée par la justice, mais aussi du service de psychiatrie forensique. Et nous (la probation) on est le réceptacle de ces inquiétudes».

Le dossier est confié à une agente de probation. Après en avoir pris connaissance, celle-ci demande – comme la possibilité existe pour des cas exceptionnels – que le suivi puisse être effectué à deux. Sa demande est acceptée, de sorte que la responsabilité de la situation sera partagée avec le responsable du secteur. Les premiers entretiens avec T. montrent que celui-ci vient au rendez-vous, qu'il répond aux questions qui lui sont posées, guère plus. Un point de situation est fait sur ses contacts avec les membres de sa famille: il vit avec sa femme, leur fille vient régulièrement manger à la maison et il lui rend à l'occasion de menus services. Pour ce qui est de son fils (père de la victime), il affirme communiquer avec lui par messages. Concernant ses occupations, il a repris des entraînements de sport et accomplit de temps à autre des mandats pour le compte de son

ancien employeur. Interrogé sur la présence d'enfants, il répond qu'il ne se trouve jamais seul avec des enfants.

Plus tard dans le cours du suivi, les agents de probation repèrent un flou dans les propos de T. qui se montre hésitant, contradictoire par rapport à la présence ou non de son fils à un repas de famille. Un signalement est alors fait à l'autorité compétente relevant que Monsieur T. « ne collabore pas de manière transparente au sujet des relations avec sa famille ». Pour le responsable de secteur, au vu des circonstances, il n'était guère envisageable de faire autrement, même s'il se dit convaincu que la crainte d'un retour en détention – que T. avait vécu très péniblement (dépression) – aurait été suffisante pour le retenir de commettre un nouveau délit. Comme sa collègue et lui sont parvenus à l'amener à répondre sans se braquer aux questions sur ses relations familiales, à revenir parfois sur son délit, il se demande s'il n'aurait pas été préférable du point de vue de la dynamique générale du suivi de faire état de leurs doutes dans le cadre même des entretiens. (Extrait du journal d'observation)

Sauf à se placer en porte-à-faux par rapport aux protocoles de suivi, le déploiement de l'enquête est rendu impossible. La règle d'action (ici l'obligation faite au professionnel de signaler) s'applique parce que c'est la règle, même si cela doit conduire à mettre à mal une dynamique de suivi visant à garantir un accompagnement sûr tout en maintenant une alliance de travail avec le probationnaire.

Si les prescriptions institutionnelles ont une fonction structurante pour l'activité des agents de probation, lorsqu'elles s'imposent à eux de façon trop rigide, sans leur laisser des marges de manœuvre suffisantes, elles peuvent limiter ou empêcher la bonne conduite de l'action.

Plus généralement, diverses conditions interactionnelles (collaboration), organisationnelles (temps alloué pour les suivis) ou culturelles (culture d'action professionnelle) peuvent faciliter ou au contraire faire obstacle au processus d'enquête. Nous avons montré ailleurs (Ros *et al.*, 2020a) que la temporalité de l'intervention socio-judiciaire était souvent celle de l'urgence d'apporter des réponses à des besoins de survie (trouver un hébergement, ouvrir un droit au revenu d'insertion, etc.). Or on sait (De la Garza, 1999) que la pression temporelle qui s'exerce sur les professionnels fragilise la fiabilité de la sécurisation de leur action, en tant notamment qu'elle empêche de penser, discuter, confronter.

Par ailleurs, le cloisonnement constaté entre les instances et les différents professionnels impliqués dans un suivi (Ros *et al.*, 2020b) ne favorise guère la mutualisation des expériences. Et les règles – les « *feeling rules* », selon l'expression de Hochschild (2017) – plus ou moins explicites qui enjoignent aux agents de probation de s'en tenir à une implication contrôlée et à marquer une distance avec les personnes sous mandat d'assistance, les privent de pouvoir s'appuyer explicitement sur le travail des émotions (Quéré, 2013) comme embrayeur de réflexivité et de régulation de leur action professionnelle. De son côté, Boltanski (2012, 304) a relevé qu'un climat d'inquiétude par rapport à la faillibilité de leur intervention pouvait conduire des acteurs (ici les professionnels) à mener une enquête perpétuelle alors même que la situation n'a « rien en soi de confus ou d'obscur ». Cette « interminable enquête » fonctionne alors comme empêchement à mener vraiment l'enquête. Pour le reste, une analyse approfondie des limites au déploiement d'un régime de connaissance pratique coextensif au travail d'accompagnement fera l'objet d'une publication ultérieure.

(Im)permanence d'une clinique du faire attention

Pour diverses raisons que nous avons rappelées auparavant, l'exigence de sécurité s'impose aux agents de probation avec une pression accrue depuis quelques années. Elle fait depuis longtemps partie des attendus du métier. Mais la volonté affirmée par les politiques pénales, en Suisse comme dans la plupart des pays occidentaux (Slingeneyer, 2007), est de garantir la sécurité dans l'intervention socio-judiciaire en arrimant cette dernière au savoir criminologique et aux outils d'évaluation et de prévention du risque. La recherche que nous avons menée montre que malgré l'extension du domaine de la rationalité actuarielle et gestionnaire, il subsiste dans la pratique des agents de probation un reste, basé sur un art de faire qui s'oriente à partir de ce qui advient dans le cours d'un suivi et relève d'un art de faire attention^[2] ou, dit autrement, d'une clinique de la vigilance

2 Dans le sillage des travaux de Michel de Certeau (1990) sur les pratiques de lecture ou de « l'habiter » envisagées comme des « arts de faire », nous considérons ici les pratiques ordinaires de vigilance comme un art de faire attention, c'est-à-dire comme des modes d'action mis en œuvre par les agents de probation dans le fil des suivis, comme des procédés qu'ils utilisent en se saisissant « des "détails" du quotidien », en

jouant « avec les événements pour en faire des "occasions" » (Certeau, 1990, 40, 46), en combinant « des éléments hétérogènes » pour prendre des décisions et orienter leur action. Comme le relève de Certeau, ces manières de faire, qui obéissent prioritairement à une logique opératoire, ne sont pas vraiment formalisées. Elles sont souvent peu visibles, voire occultées.

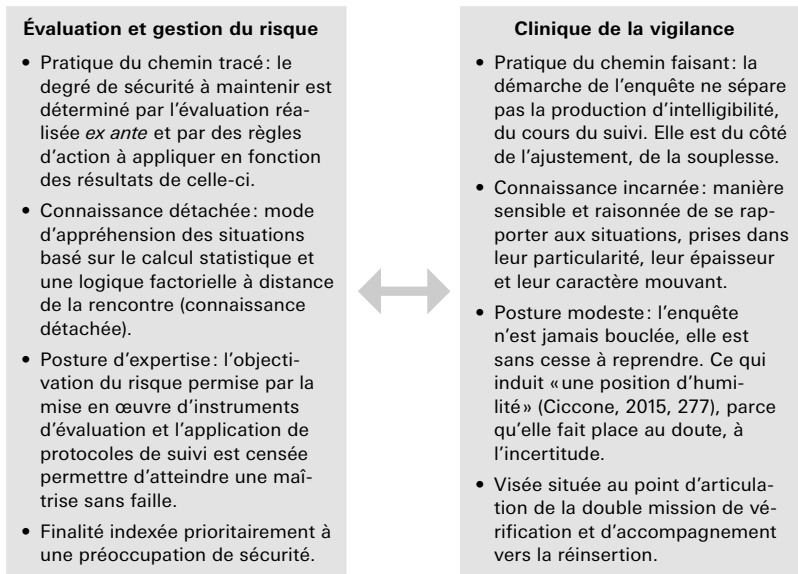
adossée à une démarche d'enquête. En d'autres termes, l'enquête se construit à l'intérieur d'un système de pratiques qui prend appui sur le savoir-faire, l'expérience individuelle et collective des agents de probation et engage une posture professionnelle dans l'interaction d'accompagnements, qui se réfère à une conception du suivi en fonction de la poursuite d'une visée d'action.

En parlant de clinique de la vigilance, nous rejoignons Depraz (2016, 74) qui, dans une approche phénoménologique, décrit la vigilance comme un mode d'attention qui allie une disponibilité ouverte et le maintien d'une prise sur ce qui advient, comme « une forme de présence [...], de réceptivité aux événements qui déjoue l'opposition trop simple entre passivité et activité ». À l'inverse de l'application mécanique de règles d'action, l'art de faire attention des agents de probation active une dynamique attentionnelle et réflexive qui sélectionne des signaux dans le flux de ce qui se passe, qui définit dans l'indéfini, qui organise, connecte et cherche à comprendre pour construire une représentation signifiante de l'état de la situation.

Quand bien même elles sont peu prises au sérieux au regard d'un modèle d'action basé sur une perspective de science appliquée, ces manières de faire qui donnent l'impression de reposer sur des bases peu assurées se maintiennent à côté des procédures et des techniques d'évaluation et de gestion du risque. Si elles perdurent, c'est parce qu'elles sont opérantes, en tant qu'elles permettent aux agents de probation de prendre en compte les zones aveugles qui échappent à la mesure, les angles morts laissés par une grille de lecture *a priori* des situations, de reconstituer sans cesse les ressources de compréhension qui leur sont utiles pour se positionner et agir dans des situations dynamiques et relativement indéterminées. C'est aussi parce qu'elles font place au singulier, qui serait gommé par l'assignation de la personne à une classe d'individus définie à partir de facteurs de risque, parce qu'elles font appel à la compréhension autant qu'à la technique, parce qu'elles sont liées au maintien d'un rapport sensible à l'autre, là où la mesure et la catégorisation tendent à le dé-subjectiviser. Comme le signale Boltanski (2012, 354), la pratique de l'enquête implique une posture qui est sous-tendue par une éthique, qui tient « au respect et au tact » avec lesquels elle est conduite.

Conscients que la domestication rationalisante du risque encouru dans une situation est en partie illusoire, qu'elle ne permet pas complètement d'anticiper ce qui peut advenir, bon nombre de professionnels passent d'un régime de connaissance à l'autre (Figure 2), d'une posture à une autre, pour conférer un étayage suffisamment sûr à leur action. L'absence de reconnaissance toutefois de ces pratiques professionnelles

Figure 2. Dialogue entre évaluation et gestion du risque et clinique de la vigilance



ne permet pas de véritable articulation. On pourrait plutôt parler d'un accommodement, entendu comme une façon de faire coexister des logiques d'action qui se contrarient l'une l'autre.

Il n'est pas question pour nous d'opposer techniques d'évaluation et procédures de gestion du risque d'une part, clinique de la vigilance d'autre part. Ni de préconiser une hybridation de ces logiques d'action. L'enjeu principal réside bien plutôt dans le fait de veiller à ce que l'une n'empêche pas l'autre (par exemple à travers des cadres prescriptifs n'excluant pas toute marge de manœuvre) et de réfléchir aux conditions pour que leur accommodement puisse prendre une forme intégrative (par exemple par la mise en dialogue dans des espaces d'échange institués comme le colloque d'équipe), et non seulement juxtapositive. En cela, nous rejoignons les réflexions de Daniellou *et al.* (2010) dans l'espace industriel ou de Nascimento (2011) en milieu médical, à propos d'une culture de sécurité conçue comme une construction qui combinerait la sécurité basée sur l'application des règles et la reconnaissance institutionnelle de l'importance des pratiques ordinaires de sécurisation de leur action par les professionnels, reposant sur leur intelligence des situations. Suivant cette approche intégrée, le développement d'une telle culture serait la

résultante non seulement de la mise en place de dispositifs d'évaluation et de gestion du risque, mais aussi de la prise en compte et de la valorisation des savoir-faire de prudence des acteurs.

Dans le champ de l'intervention socio-judiciaire en milieu ouvert, force est de constater que l'acheminement vers une appréhension intégrative et dynamique des risques à partir de laquelle une telle culture de sécurité pourrait se construire est à peine amorcé. De notre point de vue, l'enclenchement d'un tel mouvement passera entre autres par le préalable de sortir l'appréciation située du professionnel de la représentation disqualifiante qui la réduit au statut de maladie infantile de l'évaluation prédictive du risque (Bonta, Andrews, 2007). C'est ce que nous avons commencé à faire en montrant que le processus d'enquête, même s'il ne se laisse pas aisément codifier, ne relève pas pour autant d'un procédé magique fondé sur la seule intuition, mais s'apparente à une forme de « pensée dans l'action » (Mezzena *et al.*, 2013, 203), à un régime de connaissance intégré au travail d'accompagnement, qui obéit à sa logique propre, de nature processuelle et sémiotique.

Comment ne pas voir, dans la démarche de l'enquête dont il a été question tout au long de cet article, une lointaine parenté avec la *phronesis* d'Aristote (Aubenque, 2002), cette disposition pratique et capacité réflexive destinée à permettre de s'orienter dans la contingence et à trouver l'action juste dans la singularité d'une situation? Et du même coup, comment ne pas faire le lien avec la réflexion menée par Champy (2019) à propos des activités à pratique prudentielle?

Conclusion

En effet, comme on l'a vu au travers des séquences d'activité présentées plus haut, les situations auxquelles ont affaire les agents de probation dans l'accomplissement des mandats d'assistance qui leur sont confiés sont, tout à la fois, complexes, singulières, instables et, de ce fait, porteuses d'un haut niveau d'incertitude. Comme le relève Champy, dans ce type de situations l'application de savoirs et de protocoles d'action ne suffit pas, les professionnels étant en permanence confrontés à l'exigence d'avoir à ajuster leur intervention dans le fil de ce qui survient.

Dans le même temps, l'évolution des politiques pénales vers une exécution des sanctions prioritairement axée sur la prévention du risque contribue à fragiliser l'activité phronétique des agents de probation, en tant qu'elle met à mal les conditions nécessaires au déploiement de leur pratique prudentielle: restriction des marges de manœuvre, limitation

du temps disponible pour une mise en sens au sein des collectifs de travail, circulation de l'information défaillante.

En fin de compte, comme ces enjeux engagent la conception même de l'activité des agents de probation, les associations professionnelles – en Suisse, ProsaJ, pour « Probation et travail social dans la justice » – ont un rôle déterminant à jouer. Il leur incombe de faire reconnaître la dimension prudentielle de la pratique du suivi probatoire, le rôle qu'elle joue dans la conduite d'une action sûre et de s'assurer du maintien des conditions de son exercice. Cela tout en veillant à « trouver un équilibre entre la nécessité d'encadrer le travail professionnel [...], et de laisser place à la prudence. » (Champy, Deplaude, 2015). Car il ne s'agit pas de négliger l'éclairage apporté par le savoir criminologique, ni de renoncer à recourir à une évaluation instrumentée, mais plutôt de les faire coexister avec un art de faire qui relève d'une « sagesse pratique », d'une connaissance inscrite dans l'ordre de l'action. ■

Daniel Lambelet

Professeur associé,
Haute école de travail social
et de la santé Lausanne
(HETSL, HES-SO)
Chemin des Abeilles 14,
1010 Lausanne (Suisse)
daniel.lambelet@hetsl.ch

Jenny Ros

Collaboratrice scientifique HES
Haute école de travail social
et de la santé Lausanne
(HETSL, HES-SO)
Chemin des Abeilles 14
1010 Lausanne (Suisse)
jenny.ros@hetsl.ch

Laure Kloetzer

Professeure assistante
Université de Neuchâtel
Institut de psychologie et éducation,
Université de Neuchâtel
Avenue du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel (Suisse)
laure.kloetzer@unine.ch

Bibliographie

- AUBENQUE P., 2002, *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF [3^e éd.].
- ANSERMET F., 2004, Les inventions de la clinique, *Vacarme*, 4, 29, 102-105.
- BARLATIER J., 2017, *Management de l'enquête et ingénierie judiciaire. Recherche relative à l'évaluation des processus d'investigation criminelle*, thèse de doctorat en Criminologie, Lausanne, UNIL/École des sciences criminelles.
- BOLTANSKI L., 2012, *Énigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard.
- BONTA J., ANDREWS D.A., 2007, *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*, Sécurité publique Canada, [en ligne] <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/rsk-nd-rspnsvty/rsk-nd-rspnsvty-fra.pdf> (15 juillet, 2020).
- CERTEAU M. de, 1990, *L'invention du quotidien (1. Arts de faire)*, Paris, Gallimard.
- CHAMPY F., 2019, Sociologie de la prudence et travail social: une rencontre prometteuse, in KUEHNI M. (dir.), *Le travail social sous l'œil de la prudence*, Bâle, Schwabe Verlag, 27-45
- CHAMPY F., DESPLAUDE M.-O., 2015, Comment parler des professions? Sagesse pratique, vulnérabilités et protections professionnelles, *La Vie des idées*, 1-9, [en ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01179186/document>.
- CICCONE A., 2015, Fondements de la position clinique face au discours social dominant, *Bulletin de psychologie*, 538, 277-284.
- CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE (CCDJP), 2014, *Principes régissant l'exécution des sanctions pénales en Suisse*, Berne, CCDJP.
- CONSEIL DE L'EUROPE 2010, *Recommandation CM/Rec(2010)1 du Comité des ministres aux États membres sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation*, Strasbourg, COE.
- CUSSON M., LOUIS G., 2020, *L'art de l'enquête criminelle. À la recherche de la vérité, de la sécurité et de la justice*, Québec, Septentrion.
- DANIELLOU F., SIMARD M., BOISSIÈRES I., 2010, *Facteurs humains et organisationnels de la sécurité industrielle: un état de l'art*, Les Cahiers de la sécurité industrielle, 2, [en ligne] <https://www.foncsi.org/fr/publications/cahiers-securite-industrielle/facteurs-humains-et-organisationnels/CSI-FHOS-etat-art.pdf> (15 juillet 2020).
- DE LA GARZA C., 1999, Fiabilité individuelle et organisationnelle dans l'émergence de processus incidentiels au cours d'opérations de maintenance, *Le Travail Humain*, 62, 1, 63-91.
- DEPRAZ N., 2016, Vigilance: une micro-dynamique de l'éveil, *Intellectica*, 66, 67-79.
- DE SANTIS P., 2009, *Le cercle des douze*, Paris, Métailié.
- DEWEY J., 1993, *La théorie de l'enquête*, Paris, PUF [1^{re} édition 1967].
- DEWEY J., 2004, *Comment nous pensons*, Paris, Le Seuil/Les Empêcheurs de penser en rond [1^{re} édition 1925].
- DEWEY J., 2011, *Démocratie et éducation*, Paris, Armand Colin [1^{re} édition 1916].
- DEWEY J., 2014, *L'expérience et la nature*, Paris, L'Harmattan.
- FABRE M., 2016, Lectures de John Dewey (1859-1952), *Notes du CREN*, 22, Université de Nantes.
- FOUCAULT M., 2001, *Dits & Écrits, I*, Paris, Gallimard [1^{re} édition 1974].
- GINZBURG C., 1989, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion.
- GOFFMAN E., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit.
- HOC J.-M., AMALBERTI R., 1994, Diagnostic et prise de décision dans les situations dynamiques, *Psychologie française*, 39-2, 177-192.
- HOCHSCHILD A., 2017, *Le prix des sentiments. Au cœur du travail émotionnel*, Paris, La Découverte.

- JAMET L., MILBURN P., 2014, La probation et ses acteurs, *Les Cahiers de la justice*, 2, 267-282.
- KARSENTI B., QUÉRÉ L. (dir.), 2005, *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- KLOETZER L., CLOT Y., QUILLEROU-GRIVOT E., 2015, Stimulating dialogue at work: The activity clinic approach to learning and development, in FILLIETTAZ L., BILLET S. (Eds.), *Francophone perspective of learning through work: Conceptions, traditions and practices*, Bern, Springer, 49-70.
- LARMINAT X. de, 2014, *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*, Paris, PUF.
- McNEIL F., 2009, *Towards Effective Practice in Offender Supervision*. Glasgow: Scottish Centre for Crime and Justice Research, [en ligne] http://www.sccjr.ac.uk/documents/McNeil_Towards.pdf.
- MEZZENA S., STROUMZA K., SEFERDJELI L., BAUMGARTNER P., 2013, De la réflexivité du sujet aux enquêtes pratiques dans l'activité d'éducateurs spécialisés, *Activités*, 10, 2, 193-206.
- MILBURN P., JAMET L., 2014, Prévention de la récidive: les services de probation et d'insertion français dans la tourmente, *Champ pénal/ Penal field*, XI, [en ligne] <http://journals.openedition.org/champpenal/8936> (15 juillet 2020).
- NASCIMENTO A., 2011, Sécurité des patients et culture de sécurité: une revue de littérature, *Ciência saúde coletiva*, 16, 8, 3591-3602.
- ODDONE I., RE A., BRIANTE G., 2015, *Redécouvrir l'expérience du travail*, Paris, Les Éditions sociales.
- PEIRCE C.S., 2002, *Pragmatisme et pragmatisme. Œuvres philosophiques, Vol. VI*, Paris, Éditions du Cerf.
- PERRIER Y., 2012, *La probation de 1885 à 2005. Sanctions et mesures dans la communauté*, Paris, Dalloz.
- PHELPS M., 2015, The curious disappearance of sociological research on probation supervision, *Criminal Justice and Law Enforcement Annual: Global Perspectives*, 7, New York, AMS Press, 1-30.
- QUÉRÉ L., 2013, *Note sur la conception pragmatiste des émotions*, Paris, Institut Marcel Mauss – CEMS, Occasional Papers.
- ROS J., LAMBELET D., WEGEL M., RUCHTI N., 2020a, Intervention socio-judiciaire: entre brouillage des temps et recomposition d'un champ d'action professionnelle, *Revue suisse de travail social*, 25, 71-89.
- ROS J., LAMBELET D., WEGEL M., RUCHTI N., 2020b, Entre activité multipartenaire et organisation cloisonnée: la position inconfortable des agent-e-s de probation, *Nouvelle Revue de Criminologie et de Politiques Pénales (NCrim)*, 2, 20-30.
- SLINGENEYER T., 2007, La nouvelle pénologie, une grille d'analyse des transformations des discours, des techniques et des objectifs dans la pénalité, *Champ pénal/ Penal field*, IV, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/champpenal.2853>.
- THIÉVENAZ J., 2019, *Enquêter et apprendre au travail. Approcher l'expérience avec John Dewey*, Dijon, Éditions Raison et Passions.
- TROTTER C., 2018, *Le suivi des usagers involontaires. Probation, délinquance et protection des mineurs*, Paris, L'Harmattan.
- VANSTONE M., 2007, *Supervising offenders in the community. A history of probation theory and practice*, Aldershot, Ashgate.
- WORRALL A., MAWBY R.C., 2010, *Doing probation work: identity in a criminal justice occupation*, London, Routledge.
- ZASK J., 2004, L'enquête sociale comme inter-objectivation, in KARSENTI B., QUÉRÉ L. (dir.), *La croyance et l'enquête: aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, 141-163.

FR – Dans le domaine de la justice pénale, l'enquête est au cœur des pratiques professionnelles. Nos données résultent d'une recherche menée au sein de trois services de probation de Suisse latine, et portant sur la dynamique de sécurisation de l'action. En nous basant sur le paradigme indiciaire de Ginzburg et la théorie pragmatiste de l'enquête de Dewey, nous identifions quatre situations d'enquête dans l'activité professionnelle des agents de probation. Nous montrons que, malgré l'orientation toujours plus présente d'une rationalité actuarielle et gestionnaire, la pratique des agents de probation reste largement orientée par une clinique de la vigilance adossée à la démarche de l'enquête. Nous argumentons en faveur de l'articulation de ces deux démarches dans une culture de sécurité.

ENQUÊTE – JUSTICE PÉNALE – AGENTS DE PROBATION –
SÉCURISATION DE L'ACTION – VIGILANCE

EN – In the field of criminal justice, investigation is at the heart of professional practice. Our data come from research carried out in three probation services in Latin Switzerland on the dynamics of securitisation of action. Based on Ginzburg's indexical paradigm and Dewey's pragmatist theory of enquiry, we identify four situations of enquiry in the professional activity of probation officers. We show that, despite the increasing orientation towards an actuarial and managerial rationality, the practice of probation officers is still largely oriented by clinical practices of vigilance based on an investigative approach. We argue for the articulation of these two approaches in a culture of safety.

INVESTIGATION – CRIMINAL JUSTICE – PROBATION OFFICERS –
PUBLIC SAFETY – VIGILANCE

DE – Im Bereich des Strafrechts stellt die Ermittlung das Herzstück der professionellen Praxis dar. Unsere Daten resultieren aus einer Studie, die innerhalb von drei Bewährungshilfeeinrichtungen in der romanischen Schweiz zur Dynamik der Absicherung des Handelns durchgeführt. Basierend auf dem Indizienparadigma von Ginzburg und der Theorie des Pragmatismus von Dewey identifizieren wir vier Ermittlungssituationen in der beruflichen Tätigkeit von Bewährungshelfern. Wir zeigen, dass, trotz einer zunehmenden Orientierung an einer wirtschaftlichen und administrativen Rationalität, die Praxis der Bewährungshelfer weiterhin weitgehend an einer klinisch geprägten Aufmerksamkeit, welche sich an den Gang der Ermittlung anlehnt, orientiert ist. Wir argumentieren für eine Verknüpfung der beiden Wege in der Sicherheitskultur.

ERMITTLUNG – STRAFRECHT – BEWÄHRUNGSHELFER –
SICHERUNG DES HANDELNS – AUFMERKSAMKEIT

ES – La investigación forma parte de la esencia de la práctica profesional en el ámbito de la justicia penal. Nuestros datos proceden de una investigación sobre la dinámica de aseguramiento de la acción en tres servicios de libertad condicional de Suiza latina. Basándonos en el paradigma indiciario de Ginzburg y en la teoría pragmática de la investigación de Dewey, identificamos cuatro situaciones de investigación en la actividad profesional de los técnicos de libertad vigilada. Mostramos que, pese a la creciente orientación hacia la racionalidad actuarial y de gestión, la práctica de los técnicos de libertad condicional sigue estando guiada en gran medida por una clínica de vigilancia basada en la investigación. Podemos afirmar la articulación de estos dos enfoques en una cultura de la seguridad.

INVESTIGACIÓN – JUSTICIA PENAL –
AGENTES DE LIBERTAD CONDICIONAL –
ACCIÓN DE ASEGURAMIENTO – VIGILANCIA